



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
23.09.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/89

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr RASKOPF, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absente : Mme Vanille PESA : Procuration à Mr SOULA

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE BIO

Rapporteur : Monsieur Fabre

Une délibération du 17 septembre 2012 a créé le marché de producteurs biologiques dénommé Noctambio.

Dans l'objectif de calquer son organisation sur celle du marché hebdomadaire, il convient de modifier le règlement intérieur de ce marché, notamment concernant :

- la composition de la commission extra municipale
- les modalités de perception des droits de place de ces marchés
- l'ouverture du marché bio aux commerçants de passage.

5 ABSTENTIONS
Adopté à la majorité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du marché biologique dénommé Noctambio telles que précisées dans l'annexe ci-jointe.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 15 octobre 2014
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général